

ple,—et admettre la nécessité d'une réforme devenue infiniment plus urgente,—pour prévenir le retour des scènes qui ont trop souvent déshonoré les élections en Canada,—n'aura pas l'effet d'empêcher la violence, l'intimidation et la corruption auxquelles le présent ministère et ses partisans doivent évidemment leurs sièges en Parlement."

P. G. Huot, écuyer, propose, secondé par Et. Hallé, écuyer,

8. "Qu'en vue de faire disparaître les abus dont se plaint le pays, un comité permanent soit nommé, pour adopter telles mesures qu'il croira convenables pour atteindre cet objet, et qu'il soit autorisé à communiquer de temps à autre, avec les comités et associations du même genre, qui pourront être formés en cette province, et que le dit comité soit composé du président, des secrétaires et des moteurs et seconds des résolutions, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre."

John Fitzpatrick, écuyer, marchand, propose, secondé par Jos. Hamel, écuyer, marchand,

9. "Que les précédentes résolutions soient publiées dans les principaux journaux de la province; et qu'une humble adresse, basée sur celles qui censurent la conduite du gouverneur-général, soit adressée à Sa Gracieuse Majesté, et aux deux autres branches de la législature impériale, et qu'elle soit aussi transmise au Très-Honorable secrétaire colonial."

Le président donna ensuite lecture de l'adresse suivante qui fut unanimement adoptée :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

*L'humble pétition des soussignés, habitants de la cité de Québec, dans la province du Canada,*

Expose humblement :

Que nous, les dévoués sujets de votre Majesté, citoyens de Québec, se présentent devant votre Très-Gracieuse Majesté avec l'expression sincère de notre loyauté et attachement à la Royale Personne de votre Majesté et au gouvernement, demandent justice.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, gouverneur-général de la province du Canada, etc., etc., dans la dernière crise politique qui continue encore d'agiter cette province, en refusant d'accéder à la demande constitutionnelle de dissoudre le Parlement, faite par l'administration Brown-Dorion, sous des circonstances qui leur donnaient droit d'en appeler au peuple, chassant par là du pouvoir les aviseurs assermentés, que deux jours seulement auparavant il avait appelés à son Conseil, et en sanctionnant l'évasion frauduleuse de la loi, par laquelle les membres de la précédente administration remonteraient et retinrent le pouvoir sans se soumettre à la réélection par leurs constituants, s'est tellement montré entaché de

corruption, et a manifesté un tel esprit de parti, qu'il a irrévocablement détruit la confiance du peuple de cette province dans son intégrité et son impartialité. Par ses susdites actions, la constitution qui était accordée aux habitants de ce pays a été violée, leurs droits et libertés ont été méconnus, et la justice, qui est le droit de naissance de tout sujet britannique, leur a été refusée à l'heure de nécessité.

Vos pétitionnaires se reposent seulement aujourd'hui sur l'amour bien connu du droit entretenu par Votre Majesté, pour remédier à leur griefs.

C'est pourquoi Vos Pétitionnaires supplient humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre sous sa plus sérieuse considération la conduite récente de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, étant bien assurés que le respect que Votre Majesté a toujours montré pour les droits et les libertés de vos sujets dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, s'étendra jusqu'au peuple dévoué de Votre Majesté dans la province du Canada.

Et Vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. le président ayant ensuite laissé le fauteuil et Dunbar Ross, écuyer, ayant été appelé à le remplacer,

L. M. Darveau, écuyer, propose, secondé par John Davidson, écuyer.

"Que des remerciements soient votés au président et aux deux secrétaires pour la manière habile et impartiale avec laquelle ils ont agi durant cette assemblée."

Unanimement adoptée.

Le président ajourna alors l'assemblée.

#### ASSEMBLÉE POUR RIRE.

Samedi dernier, vers 7 du soir environ cinquante personnes étaient réunies dans la salle de l'Hôtel Saint-Jean. Le but de l'assemblée était de choisir un conseiller municipal pour représenter le quartier Saint-Jean. Chose vraiment ridicule, ceux qui avaient convoqué cette assemblée n'étaient point présents, ou plutôt, il était visible qu'ils se faisaient représenter par quelques gamins!

Au milieu du plus grand désordre, F. X. Langevin, écuyer, avocat, fut proposé par messieurs J. Vézina et P. Dery, et M. Louis Bilodeau, marchand, par messieurs F. Vézina et F. Rivet. Le docteur Dussault invité à parler, déclara ne pouvoir se prononcer sur le mérite des deux candidats de peur que son jugement ne lui fut reproché plus tard! Cette déclaration nécessita un discours qui dura environ une demi-heure! Enfin nous n'avons jamais rien vu de plus dégoûtant que les procédés de cette assemblée, y compris même ceux de la fameuse séance de la Société Saint-Jean-Baptiste. Heureusement que dimanche dernier, M. Hill consentit à représenter, de nouveau,

le quartier Saint-Jean, car sans ce monsieur, nous croyons que le jour de la nomination il y aurait eu encore beaucoup trop de candidats.

Nous ne pouvons terminer sans dire que M. Stanislas Drapeau tout en pérorant en faveur d'un conseiller municipal, voulut faire mousser, dimanche dernier, la candidature de L'ange vain! Nous défions monsieur Drapeau ou toute autre personne de nous montrer un seul acte de L'ange vain qui n'ait pas été accompli dans un intérêt personnel.

#### LA CORPORATION DE QUÉBEC.

Vendredi dernier il y avait foule à la séance du Conseil de Ville. Toute la police était sous les bâtons. Le maire et les conseillers semblaient craindre une émeute; heureusement que la foule sut se contenir, de sorte que la séance de vendredi dernier a été l'une des moins troublées. Les conseillers qui, pour la plupart ont la langue assez bien éfilée, ont gagné chacun une belle image. Il faut excepter le conseiller Rhéaume qui a fait un discours chaleureux quant il s'est agi d'adopter le rapport suggérant de prolonger depuis le *Québec du Gaz* jusqu'à la rue Saint-Jérôme, les travaux commencés au Palais. Il est évident que ce monsieur a été lancé (lancé, est ma foi, bien le mot!) sur le public pour le doper encore une fois. Nous allons nous expliquer.

Le conseiller Rhéaume a dit que tout l'ouvrage fait depuis trois semaines par la compagnie du Chemin de fer du Nord en par la Corporation, — car le public ne sait pas encore sous quel contrôle se font les ouvrages — ne coûtaient que quinze mille piastres!!! Si nous étions des fous ou des enfants, il serait peut-être possible de faire gober cette pillule; mais comme les citoyens ne sont ni sourds, ni aveugles, un pareil mensonge ne peut point être toléré. Il s'agit de calculer un peu pour prouver tout le contraire de ce qu'a dit le conseiller Rhéaume.

Dans notre prochain numéro, nous pourrions dire exactement jusqu'à quel point le conseiller Rhéaume peut mentir ou se tromper.

Nous allons oublier de dire que les membres du Comité des marchés sont autorisés à aider la compagnie du Chemin de fer du Nord à obtenir le terrain nécessaire pour prolonger les quais depuis celui du *Gaz* jusqu'à la rue Saint-Jérôme; néanmoins, la compagnie doit payer tous les frais. Comme dit un poète: *C'est un prêt pour un rendu!*

S'il est permis de croire les membres du Comité des marchés, M. Peters aurait été requis de ne plus employer du pin blanc dans les ouvrages de la halle Champlain. Ces messieurs ont aussi réclamé le droit de faire des changements qu'ils jugeront à propos. Ils n'ont pas dit, à qui ces changements seront profitables, mais il est bien reconnu que le proverbe, *Charité bien ordonnée commence par soi même* est suivi par la petite famille.